

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 02 juillet 2026

Délibération n°20260702_05

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : 51

Pouvoirs : 12

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le jeudi 02 juillet 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente de Barbezières.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – COMBAUD Alain - HOFFMANN Pascal – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves - KAUD Pascal - DE LUSTRAC Jean-Marc – CAMY Bruno PINAUD Laurence – BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques - NOEL Yannick – BELAIR Lionel- — FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette - HENAFF Lionel — FELIX Héloïse - CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PINGANAUD Paul – SEMON Laura – CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – BAUSSANT Jean-Robert – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – ROULAND Jean – DUPUY Marie-Christine

Excusé(es) : BLANCHON Alain - REMAUD Richard - CHAUSSEPIED Pierre- HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Sébastien - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2- TERRASSON Jordan suppléant de RADOUX Loïc

Pouvoirs :

1-ROUX Emilie pouvoir à SOURY Christine

2-SYLVESTRE Gilles pouvoir à FOURÉ Brigitte

3- GIRAUD-BERNARD Éric pouvoir à LIOT Gérard

4-POTEL Maryse pouvoir à CAMY Bruno

5- PERRON Michèle donne pouvoir à CHADOZEAU Jean-Rémy

6- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette

7- CROIZARD Christian donne pouvoir à CHARRIAUD Jonathan

8- CHADOUTEAU Nathanaël donne pouvoir à FELIX Héloïse

9- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à RAMEZI Christelle

10- BRIE Antoine donne pouvoir à LACROIX Aurélie

11- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

12- JEROME Géraldine donne pouvoir à COMBAUD Renaud

Secrétaire de séance : Mme Karine JEUNE

Objet : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°20220519_05 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu les taux de promotion arrêtés par la Communauté de communes Cœur de Charente,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification du tableau des emplois de la communauté de communes, comme suit :

- Un agent a obtenu son concours :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'Auxiliaire de Puériculture à TC	1 poste d'Agent Social à TC

- Un agent a bénéficié d'un avancement de grade par promotion interne, son poste avait été créé en 2025 :

Création des emplois	Suppression des emplois
	1 poste d'adjoint d'administratif de 1 ^{ère} classe à TC

- Un recrutement est lancé pour le recrutement d'un (e) directeur (trice) de crèche sur un profil de Puéricultrice :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste de Puéricultrice à TC	1 poste d'EJE de classe exceptionnelle à TC

- Un agent en disponibilité sur sa collectivité d'accueil et en CDD à la crèche souhaite intégrer la CDC au terme de sa disponibilité :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'auxiliaire de Puériculture à TC	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

